

COLLEGE VALLEE VIOLETTE

Rue de montrichard

37300 JOUE-LES-TOURS

Marché passé selon la procédure adaptée (article L2123-1 du code de la commande publique)

**Produits d'épicerie au profit du service restauration du
collège Vallée Violette de Joué-Lès-Tours**

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales de Fournitures Courantes et de Services (CCAG/FCS).

Le présent document comporte 6 pages, numérotées de 1 à 6. Il a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché. Il contient à la fois, les mentions qui relèvent du règlement de la consultation, le cahier des clauses particulières et les mentions de l'acte d'engagement.

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Table des matières

<i>A. Dispositions générales</i>	3
1. Objet du marché	3
2. Allotissement	3
3. Procédure de passation et forme du marché	3
4. Pièces contractuelles	3
5. Modalités d'attribution	3
<i>B. Clauses administratives</i>	4
6. Montant et durée du marché	4
7. Prix du marché	4
8. Variantes	4
9. Commande	4
10. Facturation	4
11. Conditions de livraison	5
12. Pénalités de retard	5
13. Résiliation	5
<i>C. Clauses techniques</i>	5
14. Contexte	5
15. Réglementation	6
16. Description technique des produits	6

A. DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet du marché

Le présent cahier des charges concerne la fourniture de produits d'épicerie au profit du service restauration du collège Vallée Violette de Joué-Lès-Tours (37300).

2. Allotissement

Le marché est composé des 10 lots suivants :

Lot	Objet du lot	Montant maximum en € HT
1	Conserves de légumes	3 000,00€
2	Conserves de fruits	3 000,00€
3	Conserves de viande et poisson	2 000,00€
4	Féculents	3 000,00€
5	Farine / sucre	2 000,00€
6	Préparation desserts	3 000,00€
7	Aides culinaires	3 000,00€
8	Biscuiterie / petit-déjeuner	2 000,00€
9	Epices	2 000,00€
10	Huiles et condiments	2 000,00€

3. Procédure de passation et forme du marché

Le marché est passé selon une procédure adaptée en vertu des articles L 2123-1, R2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique.

Chaque lot donne lieu à l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande, avec un montant maximum, conformément aux articles R2162-2 et R2162-4 du code de la commande publique.

Pour chaque lot, les montants maximums, en euros hors taxes, sont fixés à l'article 2 ci-dessus.

4. Pièces contractuelles

Chaque marché sera constitué des pièces suivantes, classées par ordre de priorité décroissante :

➤ **Pièces particulières :**

- L'acte d'engagement, dûment complété, daté et signé par une personne habilitée à engager la société
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), dûment complété
- Le présent cahier des charges particulières
- Le cas échéant, les fiches techniques des produits proposés

➤ **Pièces générales :**

- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services, sauf dérogation indiquée à l'article 12 du présent document.

5. Modalités d'attribution

L'attribution de chaque lot du marché se fera sur la base ces critères pondérés suivants :

- Le prix : 80%
Le prix sera apprécié à partir d'un détail quantitatif estimatif obtenu à partir des prix unitaires et des quantités estimées mentionnées dans le bordereau des prix unitaires.

Par ailleurs, une commande équivalant à 5% du total du lot examiné sera intégrée en appliquant le pourcentage de remise sur les prix publics indiqué par le candidat dans le bordereau des prix unitaires.

- La qualité : 20%.
Ce critère sera jugé au vu des éléments fournis par le candidat à l'appui de son offre : minimum de commande, fiches techniques des produits, conditions de livraison....

B. CLAUSES ADMINISTRATIVES

6. Montant et durée du marché

Compte tenu des besoins de l'établissement, le montant maximum de l'ensemble des lots est de 25 000,00 euros hors taxes.

Ce marché prendra effet à compter de sa date de notification jusqu'au **31/12/2020**.

7. Prix du marché

Les prix appliqués sont les prix figurant dans le bordereau des prix unitaires renseigné par le candidat.

Les prix sont fermes pour la durée du marché.

8. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

9. Commande

Les commandes seront émises au fur et à mesure des besoins sous forme de bons de commande précisant :

- La désignation des produits commandés
- La quantité commandée
- La date de livraison demandée
- Le lieu de livraison
- Le prix unitaire

10. Facturation

Les factures seront libellées au nom de l'établissement et seront transmises au service intendance du collège Vallée Violette :

Collège Vallée Violette
Rue de Montrichard
37300 JOUE LES TOURS

Les factures devront contenir au minimum les mentions suivantes :

- Identification du fournisseur : nom, adresse, n° de SIRET, coordonnées bancaires
- Désignation des produits livrés
- Quantité livrée
- Date de livraison
- Prix unitaires hors taxes (HT)
- Prix unitaires toutes taxes comprises (TTC)
- Montant total HT
- Montant total TTC

11. Conditions de livraison

Lieux et horaires de livraison

Les livraisons seront effectuées aux lieux et horaires suivants :

Collège Vallée Violette – entrée fournisseurs
Rue de Montrichard
37300 JOUE-LES-TOUS

Livraison du lundi au vendredi : de 6h00 à 11h00.

Le non-respect des jours et horaires de livraison devra impérativement être signalé à la personne suivante : Mme BOURGEOIS Fabienne (tel 02 .47 78 71 70) chargée de la réception des denrées alimentaires sous réserve de refus de la livraison.

Réception

Les opérations de déchargement sont à la charge du fournisseur. Le personnel chargé du transport et des opérations de déchargement devra respecter les règles d'hygiène appropriées au type de denrées livrées.

Admission

Les opérations de vérifications quantitatives et qualitatives seront effectuées sur le lieu de la livraison en présence de la personne chargée du transport et du personnel chargé de la réception.

En cas d'anomalies, la personne chargée de la réception signalera l'anomalie constatée à la personne chargée du transport et établira un rapport écrit d'anomalie qui sera transmis au représentant du fournisseur. Le cas échéant, le rapport pourra comporter des demandes d'actions correctives qui devront être prises en compte par le fournisseur.

En cas d'anomalie entraînant le refus des produits livrés, le fournisseur prendra à sa charge le retrait et le remplacement des produits défectueux dans les plus brefs délais.

12. Pénalités de retard

Par dérogation, les pénalités prévues à l'article 14 du cahier des clauses administratives CCAG – FCS ne seront pas appliquées.

13. Résiliation

Les dispositions du cahier des clauses CCAG-FCS s'appliquent.

C. CLAUSES TECHNIQUES

14. Contexte

Ce marché concerne l'achat de produits d'épicerie dans la cadre de la fourniture des denrées alimentaires nécessaires à la préparation des repas de la restauration scolaire proposée aux élèves du collège Vallée Violette situé sur la commune de Joué-Lès-Tours.

Le nombre de repas servis est de 200 en moyenne par jour répartis en fonction du calendrier scolaire des élèves.

15. Réglementation

Les produits proposés doivent répondre à toutes les spécifications énoncées dans les lois et les décrets se rapportant aux denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine et applicables pendant la période d'exécution du marché. Ils doivent être en tous points conformes à la réglementation en vigueur les concernant et prévus par les différents textes (Code de la consommation, règlement européen, loi française, code des usages, normes AFNOR).

16. Description technique des produits

Le candidat devra indiquer dans son offre :

- Le conditionnement des produits
- Les conditions de livraison : montant minimum de commande, jours de livraison, montant des frais de livraison en cas de non atteinte du minimum de commande
- La désignation d'un interlocuteur dédié à l'exécution du marché (nom, qualité, coordonnées téléphoniques et adresse e-mail)
- Pour chaque produit proposé dans son offre, le candidat peut fournir une fiche technique permettant d'une part la description des produits proposés, de vérifier la conformité des produits livrés et de porter à la connaissance du service restauration la présence éventuelle de produits potentiellement allergènes.